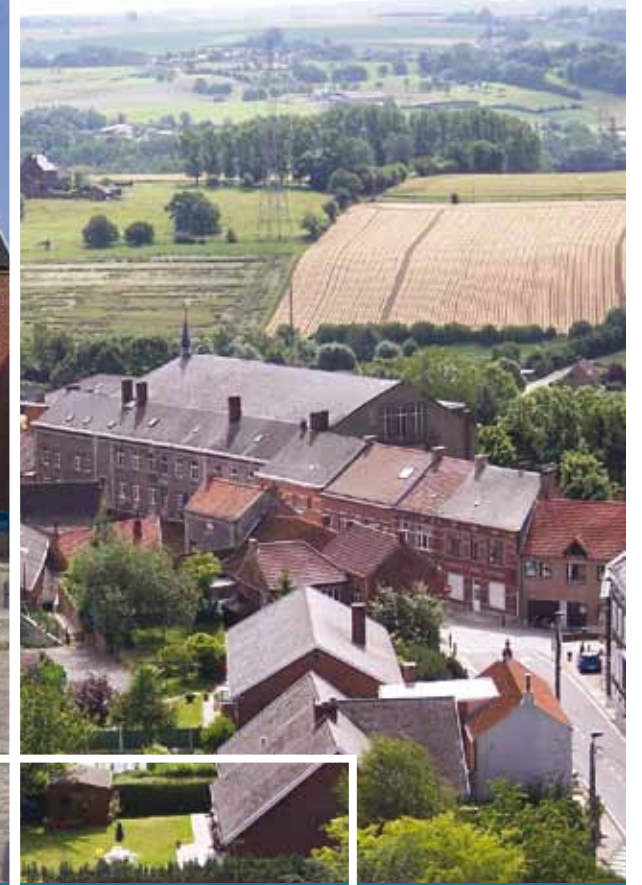


Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Septembre 2011



n°96

sommaire



ÉTÉ
CULTUREL



TRAVAUX



FINANCES



EDITO

Ittre aura enfin sa salle de sports !!!



Nous nous sentions parfois défavorisés par rapport aux autres Communes du Brabant Wallon. Bien sûr, nous avons le complexe sportif rue Jean Jolly. Des efforts considérables ont été réalisés par le Collège lors de la législature précédente et j'avais obtenu un troisième terrain pour les jeunes, un terrain multisports et deux terrains de tennis totalement rénovés. Aujourd'hui, nous poursuivons nos efforts parce que nous pensons que le sport, sous toutes ses formes, est un élément d'épanouissement de l'individu qui lui permet de se développer culturellement, socialement et physiquement. Nous nous sommes assigné plusieurs objectifs : 1. La remise en état et le développement de la plaine de jeux à Virginal (Quartier du tram) 2. L'installation d'un terrain de foot, de pistes pour le jeu de boules et d'un centre d'accueil (vestiaire, sanitaires, buvette) dans la zone de loisirs située entre les rues de Samme et Catala . Enfin, et depuis vendredi dernier, nous avons obtenu une subvention de 730 000 euros pour la construction à Haut-Ittre, d'un bâtiment consacré exclusivement à la pratique du sport, sur le site de l'ancienne salle communale. Ce projet

imaginé, il y a six ans a demandé un large investissement de la part de vos mandataires publics et c'est un long combat que nous avons mené. Je salue l'honnêteté du ministre Antoine qui a tenu la parole qu'il m'avait donnée il y a deux ans et l'appui dans nos démarches de la part du conseiller communal et ancien bourgmestre, Daniel Vankerove. Cela situe bien l'ambiance positive qui règne dans notre conseil communal et le climat constructif qui s'y est installé lors de cette législature. Précisons que contrairement à certaines rumeurs qui ont circulé, le problème du parcage des voitures ne se posera pas lors d'une utilisation normale de la salle ; nous disposons par ailleurs d'un vaste parking de covoiturage situé à moins de 500 m du bâtiment qui pourra être desservi par la petite navette communale en cas d'événement plus important.

J'ajoute qu'une salle de sports génère beaucoup moins de bruit qu'une salle de fêtes et que les activités du CCL pourront continuer à s'y dérouler sans aucun problème.

> **Votre Bourgmestre, Axel François**



L'ÉTÉ CULTUREL 2011 À ITTRE

Si juillet et août furent pluvieux et maussades, l'été culturel d'Ittre fut, comme un copieux rayon de soleil bienvenu : cinémas et théâtre en plein air, fêtes et concerts, expositions, le tout dans un rythme soutenu. Tous ces événements ont rassemblé des publics nombreux et variés pour des moments d'émotions culturelles qui n'ont laissé personne indifférent.

Le vendredi 29 juillet, c'était, en plein air, le film britannique «le Discours d'un Roi» réalisé par Tom Hooper et avec Colin Firth dans le rôle de Georges VI. L'histoire vraie de Georges VI, le roi bègue qui, à partir de 1936, eut la lourde charge de galvaniser, par la parole, son peuple face au danger mortel pour la démocratie européenne que représentent tous les totalitarismes, en particulier le nazisme allemand. Une initiative en partenariat avec le C.L.I. et le Comité de Quartier de Fauquez.



Le vendredi 05 août, autre lieu, autre contexte : «Des Hommes et des Dieux» à Haut-Ittre avec l'appui du Centre Culturel et de Loisirs (C.C.L.) et toujours le C.L.I.

Dans l'Algérie indépendante mais en guerre civile, 7 moines français du Monastère de THIBERINE sont enlevés, séquestrés pendant deux mois et retrouvés décapités, le 30 mai 1996. Gand prix du festival de Cannes en 2010, avec Lambert Wilson dans le rôle du prieur et Michaël Lonsdale dans le rôle de frère Luc, ce chef d'œuvre du cinéma français illustre, avec un énorme talent, le dilemme de cette petite communauté religieuse vouée à la prière, à l'amour de Dieu et de leur prochain, en particulier, leurs frères musulmans : rester et risquer la mort ou partir et brader un modèle d'humanisme qu'ils incarnent.



Les samedi, dimanche et lundi 13, 14 et 15 août, la procession de Notre Dame d'Ittre, la fin des moissons et trois soirées de plein air en fêtes, en concerts et en danse. Plein succès de foule grâce à une étroite collaboration entre des opérateurs tels que l'ASBL «L'Été d'Ittre», le C.L.I. et l'appui de la Commune.



L'innovation de cette année : donner à l'événement un label de culture musicale avec des concerts de groupes comme Suarez, Mister Cover, Missed Call, The Planes ou Six No More. Aussi une dimension de développement durable en testant des pratiques d'éco-verres consignés et de toilettes sèches.

Enfin, une place à la démocratie locale débouchant, le 10 mai dernier, sur une délibération du Conseil communal portant sur le choix des opérateurs, l'adoption de conventions liant à la commune les opérateurs choisis et prévoyant, notamment, une contribution significative aux frais engagés par l'administration communale (15.000 euros !) ainsi que des obligations de limitation des nuisances sonores.



Le vendredi 19 août, deux événements culturels, le même soir !

- entre 18.00 et 21.00, vernissage à l'Espace Bauthier d'une double exposition.
 - De l'art monumental avec Chloé Coomans dans le Parc Bauthier et sur l'Allée du Pré de l'Aïte : «elle déploie le métal dans l'espace comme un trait graphique aérien».
 - De la peinture avec une exposition thématique sur «Marthe Donas et le paysage». On se souviendra que cette artiste d'origine anversoise mais qui a séjourné à plusieurs reprises à Ittre, a peint le paysage ittrois. L'exposition rassemble plusieurs de ses tableaux prêtés exceptionnellement par des détenteurs privés. Ces tableaux sont illustrés par des photographies ou des cartes postales qui montrent ces mêmes lieux à l'époque où ils ont été peints par l'artiste et tels qu'ils sont aujourd'hui. L'exposition thématique est ouverte jusqu'au 16 octobre prochain.



- à 21.30, sur la place de Virginal, une troisième séance de cinéma en plein air : «Toy Story 3».

Les créateurs ont ouvert à nouveau le coffre à jouets et ont invité les spectateurs, en particulier les enfants, à retrouver le monde délicieusement magique de Woody et Buzz.



Enfin, le vendredi 26 août, soirée de clôture de la saison de l'été d'Ittre. Le rendez-vous annuel avec la talentueuse troupe du Théâtre des Galeries pour la représentation d'une comédie de Molière : le «Médecin malgré lui» créée à Paris en 1666. Présentée à Ittre, non pas en plein air en raison de l'incertitude météo mais dans la très belle salle du Palais de Plume bien adaptée à cette farce fort proche de la «Commedia dell'arte» italienne. Molière utilise le rire comme une arme destinée à ridiculiser les travers de son époque. C'est particulièrement vrai dans le «Médecin malgré lui». Et toujours vrai aujourd'hui : à travers la satire de la médecine de son temps, Molière dénonce toutes les institutions qui abusent de leur autorité et profitent de la naïveté des faibles. Il brocarde également la sottise de ceux et celles qui obéissent aveuglément sans regarder au-delà des apparences. Il illustre enfin la revanche des femmes sur les hommes – ceux qui sont machos, brutaux et trop imbus d'eux-mêmes.



Egalement mis sur pied en partenariat avec le C.L.I., les bénéfices de cette dernière activité sont destinés à «La Maisonnée» et à l'organisation d'une grande exposition internationale des œuvres des artistes de cette institution, bien connue dans notre commune.

Rendez-vous l'année prochaine pour un nouvel été culturel « en plein air » (et en plein soleil ?)



> **Claude Debrulle,**
Echevin de la Culture.





LES TRAVAUX

Comme chaque année, le Service travaux profite des nombreuses festivités aux quatre coins de notre commune pour remettre chaque quartier, chaque village, chaque hameau.

Nous pouvons compter sur l'aide des jeunes sans qui ce travail serait impossible à mener dans son intégralité.

LA RUE ARTHUR BRANCART.

Comme prévu, le chantier a repris après un arrêt pendant la période de vacance et un retard dû à la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau. Le chantier avance très bien et j'ai demandé à l'entreprise de d'abord sécurisé l'accès aux habitations avant d'entreprendre l'autre trottoir, ce qui a été fait. Un seul regret : l'incivisme des automobilistes.

LA RUE JEAN JOLLY :

Le travail continue avec la pose du coffre. Le calvaire des habitants de cette rue commence à voir le bout. Il est vrai que l'on a profité aussi des travaux pour remettre une nouvelle conduite d'eau. Les intempéries n'ont pas facilité le travail de l'entreprise.

LA RUE DE VIRGINAL.

Comme annoncé la pose du collecteur a commencé après le quinze août. C'est le tronçon le plus long à effectuer.

LES AVERSES DU MOIS D'AOÛT

A peine remis des festivités du 15 août, notre pays a connu de nouveaux de fortes averses pluvieuses. Ittre n'a pas été épargnée, mais moins dramatiquement que d'autres communes limitrophes comme Tubize et Rebecq mais aussi Orp-Jauche et Jodoigne ou pire Hasselt.

Seules des coulées boueuses à la rue Charles Catala, un soulèvement de taque à la rue Basse provenant du collecteur qui n'est pas encore relié. Cela a eu peu de conséquence et l'intervention rapide du Service Travaux et des pompiers ont sécurisés les riverains. D'autant plus que le pertuis du Ry Ternel n'était pas en surcharge. Donc plus de peur que de mal.

Après les inondations dramatiques du 13 novembre, nous ne sommes pas restés inactifs avec :

- L'endoscopie du pertuis du Ry Ternel et son nettoyage par les services communaux et la Province du Brabant wallon.
- La construction du mur anti-crue a déjà porté ses fruits lors de l'averse du 18 août. (photo)

A mon initiative, le Contrat de rivière de la Senne a effectué un repérage des cours d'eaux commu-



naux afin d'y établir des petits bassins d'orage en amont. Un bureau d'étude payé par le Contrat de rivière va maintenant étudier chaque zone.

Le Collège vient de désigner le même bureau d'étude pour finaliser le mur anti-crue autour du terrain de football.

De grosses coulées de boues ont eu lieu à Haut-Ittre. L'agriculteur a semé du Ray-Grass (de l'herbe) et nous a permis l'établissement d'une fascine. Il n'y a plus eu de coulée boueuse à cet endroit.

Nous ne devons pas nous satisfaire du fait que notre commune a été préservée, nous devons continuer à multiplier les mesures pour préserver nos habitants de ces catastrophes naturelles qui se produisent de plus en plus souvent et nous devons et vous devez être conscient qu'il reste encore beaucoup de problèmes à résoudre :

- Les avaloirs : Malheureusement depuis le début de l'année, notre hydrocureuse multiplie les pannes. Un accord avec la commune de Tubize a permis de nettoyer heureusement avant le quinze août 750 avaloirs sur les 1600 de la commune. Priorité avait été donnée au centre d'Ittre et aux Rues situées dans les fonds. Deux jours par semaine, Tubize continuera à nous aider en attendant l'acquisition d'une nouvelle hydrocureuse.
- Les coulées de boues : diverses coulées de boues notamment à la rue Catala apparaissent à chaque pluie. Elles proviennent de champs situés au dessus. Il faut préciser que si c'est un champ de pomme de terre, les lignes ont été implantées de telles façons que l'érosion soit limitée, mais néanmoins, les pluies répétitives ont créés des sillons érosifs. Heureusement le système d'égouttage permet de limiter les dégâts aux habitations. Mais une ou des solutions devront être trouvées en accord avec l'agriculteur pour limiter ces coulées. (photo)
- Les effondrements de talus : Dès l'acquisition de notre nouvelle grue, ce sera une des premières tâches de refaire ces talus en espaliers avec plantations d'arbustes.
- Le maintien, l'entretien et le développement de haies dans notre commune. Un inventaire des haies présentes sera effectué dans le cadre du PCDN, elles feront l'objet d'un classement. La commune avec le soutien du PCDN informera la population des aides pour l'implantation de haies et leur entretien. La commune installera de nouvelles haies notamment à la rue Jean Jolly après les travaux.
- L'entretien du bassin d'orage d'Haut-Ittre. A plusieurs reprises, le Collège a sollicité le nettoyage de ce bassin par les autorités provinciales. Cela nous a été promis à plusieurs reprises, nous continuerons à insister. Il faut aussi dire qu'à chaque avers, le service travaux affectait un homme pour réguler le niveau.
- La mise en place de regards sur le pertuis du Ry Ternel. Ces regards de grandes dimensions permettront de mieux nettoyer le Ry Ternel et avec une meilleure sécurité pour les hommes. Une demande de subside a été demandée à la Province.



> **Christian Fayt, Echevin des Travaux, du Logement et de la Ruralité.**



LES JUBILAIRES DE HAUT-ITTRE

50 ans de vie commune, c'est à la fois long et court ; on ne voit pas le temps passer si ce n'est en regardant pousser les enfants, s'agrandir la famille et parfois, disparaître ses proches et ses amis.

Et puis, il y a le miroir, sévère, cruel, impitoyable qui nous raconte en quelques reflets « qu'il a plu sur la mercerie » et que le temps a chiffonné quelque peu notre silhouette.

Mais notre image, la vraie, c'est celle que l'on voit dans le regard de l'autre et qui nous murmure à l'oreille les paroles de la chanson de Barbara : « Ma plus belle histoire d'amour, c'est vous ! » ;

Vous et moi, toi et elle, toi et toi, nous sommes un roman plein de rebondissements avec, pour fil conducteur, la tendresse et dont les paragraphes se succèdent mêlant le bon et le moins bon, le joyeux et le triste, le drôle et le tragique...

Je suis ravi, nous sommes heureux d'être avec vous aujourd'hui pour partager avec votre famille le bonheur d'être ensemble et de l'être encore demain, très longtemps.

Car votre histoire est loin d'être finie, il reste de nombreuses pages à écrire et puis, qu'il est bon, le soir venu, quand le ciel à l'horizon flamboie, de regarder sur le seuil de la maison, en se tenant les mains et les yeux, nos petits -enfants jouer dans le jardin entre le potager dont il s'occupait si bien et le parc à fleurs dont elle était si fière

> **Axel François, Bourgmestre.**



M. et M^{me} Bontet - Tilman, jubilaire de Virginal



M. et M^{me} Sartorius - Senecas



M. et M^{me} Stache - Ghellynck



POUR VOTRE INFORMATION : EXTRAITS DU RÈGLEMENT DE POLICE

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS CONCERNANT LES ANIMAUX

ARTICLE 65 - CIRCULATION DES ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE ET DIVAGATION

- §1^{er}. Tous propriétaires, gardiens ou surveillants d'animaux s'abstiendront de les laisser divaguer sur l'espace public. Les animaux divagants seront placés conformément à l'article 9 de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux.
- §2. Toute personne s'abstiendra, sur l'espace public, de procéder au dressage d'un animal quelconque, excepté les chiens d'utilité publique notamment des services de sécurité publique, des services de secours en général et les chiens de non-voyants.
- §3. Dans les zones urbanisées, toute personne s'abstiendra d'attirer, d'entretenir et de contribuer à la fixation d'animaux errants tels que rats, pigeons, ..., en leur distribuant de la nourriture et de porter ainsi atteinte à la salubrité ou à la sécurité publiques, ou à la commodité de passage.
- §4. Toute personne s'abstiendra de capturer les pigeons errants ou bagués sauf si cette capture est effectuée par des personnes ou organismes habilités par le Bourgmestre.
- §5. Toute personne s'abstiendra d'introduire ou de laisser introduire des animaux dans les parcs, cimetières et les jardins publics sauf aux endroits autorisés et en respectant les conditions imposées. A défaut par le contrevenant de satisfaire aux injonctions, les animaux sont saisis en attendant qu'ils soient réclamés. Les frais de capture et de garde sont à charge du contrevenant.
- §6. Toute personne s'abstiendra de circuler avec des animaux, sur l'espace public, sans prendre les précautions nécessaires pour les empêcher de porter atteinte à la commodité de passage et à la sécurité publique.

- §7. Excepté les chiens pour non-voyant, toute personne s'abstiendra d'introduire un animal quelconque dans les établissements accessibles au public où l'accès lui est interdit légalement, par un règlement intérieur affiché à l'entrée ou par des écriteaux ou pictogrammes.



- §8. Toute personne s'abstiendra, sur l'espace public d'abandonner des animaux à l'intérieur d'un véhicule en stationnement s'il peut en résulter un danger ou une incommodité pour les personnes ou pour les animaux eux-mêmes ; cette disposition est également applicable dans les parkings publics.
- §9. Toute personne s'abstiendra, sur l'espace public de se trouver avec des animaux dont le nombre, le comportement ou l'état de santé pourraient porter atteinte à la sécurité ou à la salubrité publiques.

ARTICLE 66 BIS – OBLIGATION DE DÉCLARER LES CHIENS DANGEREUX

- § 1^{er} – les responsables de chiens dont les particularités caractérielles et/ou de comportement sont celles de chiens d'attaque, ainsi que les chiens issus des races ou croisements des races dangereuses, doivent, au plus tard lorsque leur chien a atteint l'âge de 6 mois, déclarer celui-ci à l'adminis-

tration communale et fournir, lors de cette déclaration, les informations et documents suivants :

- un extrait de casier judiciaire établi au nom du responsable du chien,
- un certificat de vaccination du chien,
- une attestation de l'identification du chien au moyen d'un microchip (puce électronique),
- le numéro de téléphone du responsable du chien.

Les races ou croisements des races dangereuses visées à l'alinéa précédent sont les suivantes : American Staffordshire Terrier, English Terrier (Staffordshire bull-terrier), Pitbull Terrier, Fila Brazillero (Mâtin brésilien), Tosa Inu, Akita Inu, Dogo Argentino (Dogue Argentin), Bull Terrier, Mastiff (toute origine), Ridgeback Rhodésien, Dogue de Bordeaux, Band Dog, Rottweiler.

- § 2. – la personne qui devient responsable d'un chien visé au § 1^{er} et âgé de plus de 6 mois, doit en faire la déclaration à l'administration communale conformément au § 1^{er} dans les trente jours suivant son acquisition.
- § 3. – si un chien non visé au § 1^{er} montre ou a montré une agressivité susceptible de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, le bourgmestre peut prescrire au responsable de ce chien de le faire déclarer conformément au § 1^{er}.
- § 4. – si l'appartenance d'un chien à la catégorie définie au § 1^{er}, fait l'objet d'une contestation, le bourgmestre peut, sur avis d'un vétérinaire agréé, imposer cette même obligation.
- § 5. – les dispositions du présent article, à l'exception du § 3, ne sont pas d'application pour les chiens venant de l'étranger et qui accompagnent le responsable lors d'un séjour de moins de deux mois en Belgique.



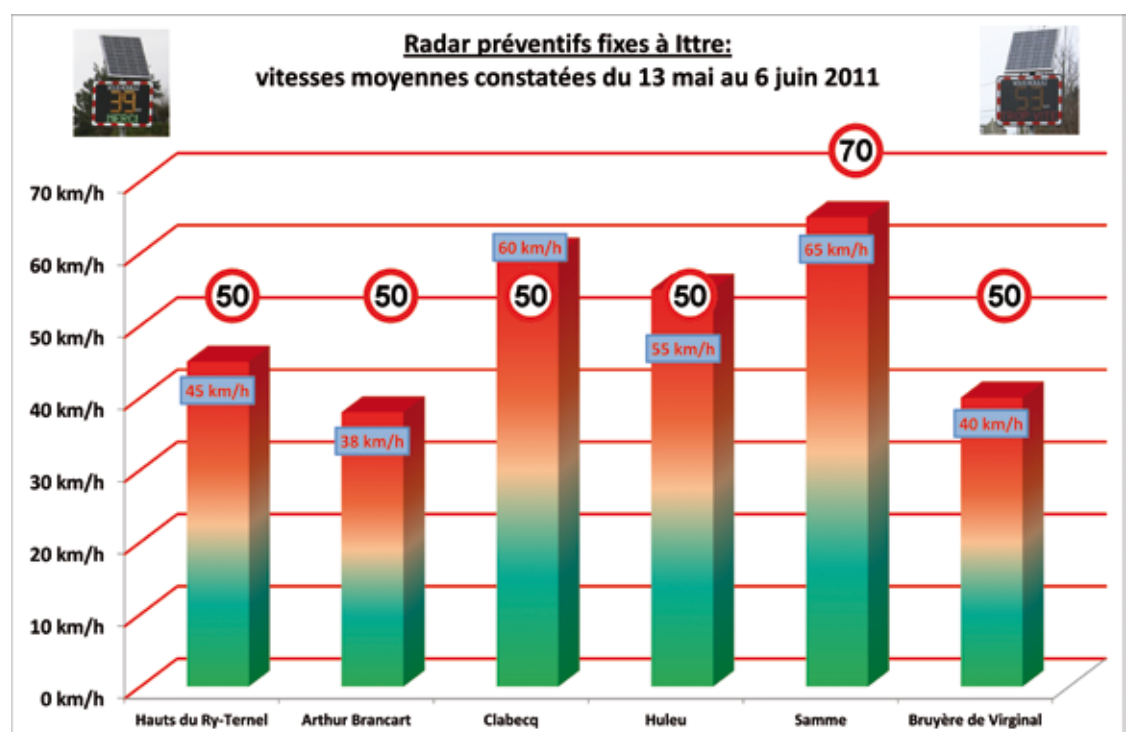
LA VITESSE À ITTRE : CONTINUONS À RESPECTER LA SIGNALISATION

Il est vrai que la plupart de nos concitoyens se plaignent de la vitesse excessive de certains véhicules.

En réalité, à l'examen des statistiques de nos radars préventifs fixes, il apparaît que la signalisation routière est assez bien respectée **mais** que quelques irresponsables créent, par leur inconscience, ce sentiment d'insécurité.

Le tableau ci-dessous montre les vitesses moyennes constatées par les radars fixes : les limitations sont, dans l'ensemble et en moyenne, bien respectées. Il y a bien l'un ou l'autre «inconscient» pour rouler à 152 Km/h à la rue de Clabecq, ou à 147 km/h à la rue de Huleu mais c'est un goutte d'eau dans l'océan des véhicules qui transitent par ces voiries (46.708 véhicules et 83.456 véhicules comptabilisés respectivement pour la période citée).

Continuez à récolter les «**MERCI**» de ces radars pour le bien-être et la sécurité de nos habitants.



AVIS À LA POPULATION ENQUÊTE DE LA POLICE

Nous portons à votre connaissance que la zone de Police de l'Ouest du Brabant wallon va mener une enquête dans notre Commune dans le cadre de la préparation des plans zonaux de sécurité 2013-2016.

Un échantillon de personnes de notre entité recevra, à cet effet, la visite d'un enquêteur de la police, dans le courant du mois d'octobre 2011. Merci de leur réserver un bon accueil.



MALGRÉ LA CRISE, LES FINANCES COMMUNALES 2010/2011 RESTENT SAINES !

Le Conseil communal du 21 juin dernier a sacrifié à la tradition en débattant de deux documents financiers importants : l'un comptable, l'autre budgétaire.

L'état comptable portait sur les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2010.

Le document budgétaire portait sur la première modification budgétaire à l'exercice 2011.

I. COMPTES ANNUELS 2010

Que retenir de l'avalanche de chiffres que, tout aussi traditionnellement, majorité et opposition se sont lancés à la tête ?

Les recettes

En ce qui concerne les recettes de l'exercice comptable 2010, celles-ci diminuent par rapport à l'exercice comptable 2009 de l'ordre de 2,5% (-172.304,58 €).

Pourquoi cette diminution ? À cause de la crise financière partielle !!

Par exemple, 125.000 € de dividendes en moins de la part de l'intercommunale SEDIFIN et 45.000 € de dividendes en moins de la part de l'intercommunale SEDITEL. Sans oublier la dette fiscale DUFERCO qui, contestée sur deux ans, représente un manque à gagner communal de 1.301.421,05 € !

Les dépenses

Qu'en est-il des dépenses de l'exercice comptable 2010 ? Eh bien, ces dépenses sont stables par rapport à celles de l'exercice comptable 2009 : les dépenses de personnel sont du même ordre de grandeur que celles de l'exercice comptable 2009 (± 3.700.000 €) et les dépenses de fonctionnement sont même en diminution de l'ordre de 70.000 € !

Le résultat comptable

Le résultat comptable de l'exercice 2010 se clôture avec un boni que se chiffre, toutes choses restant égales en comparaison des exercices antérieurs, à la somme de **998.033,77 €**.

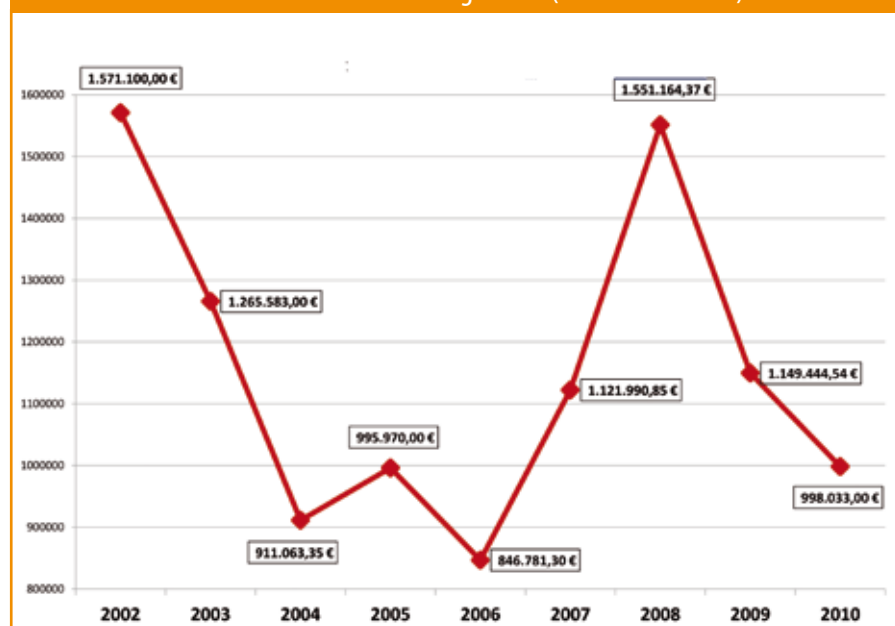
Le tableau ci-joint illustre l'évolution de ce résultat comptable entre 2002 et 2010.

Analyse de ces résultats

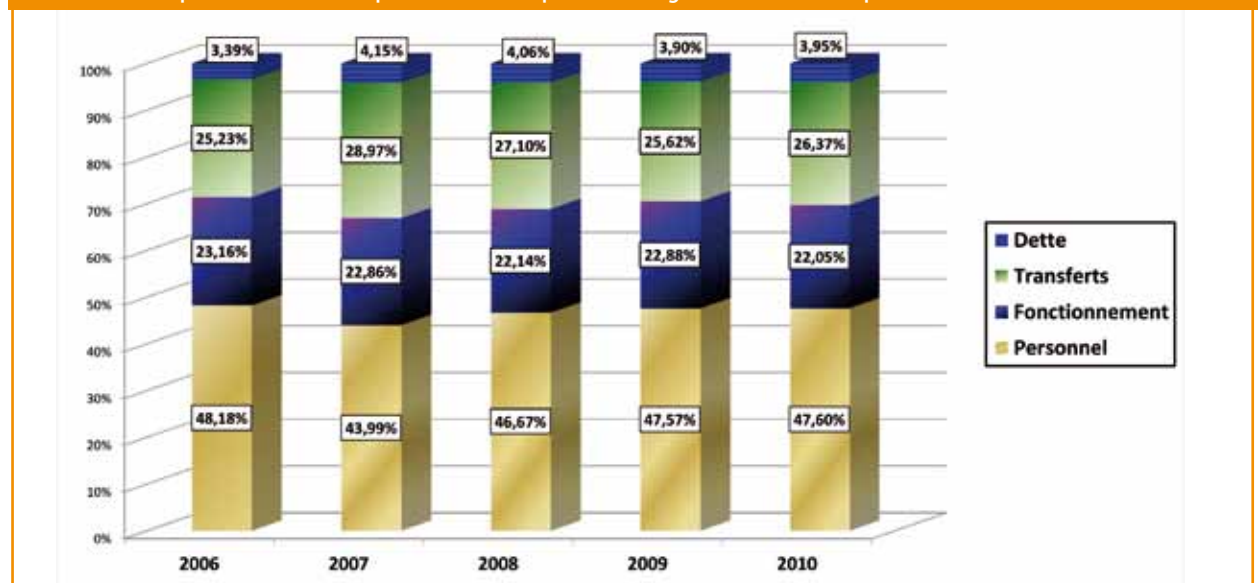
L'analyse des comptes annuels 2010 permet de tirer des conclusions sur l'état des finances communales. À cet égard :

- Il est intéressant de noter que le résultat comptable 2010 est, nonobstant la crise financière qui se répète depuis 2008, toujours supérieur aux résultats récoltés entre 2004 et 2006 sous la législature précédente !
- Il est un second élément positif, c'est la stabilisation des dépenses de l'exercice comptable 2010.
- Le troisième élément positif est la croissance de la recette en matière de taxe sur la force motrice : +157.000 € ! Ce qui confirme une lente reprise des activités de nos entreprises en 2010 par rapport à 2009 (-300.000 € !).

Evolution des Résultats budgétaires (Service ordinaire)



Comparaison économique en % des dépenses corrigées selon les comptes annuels 2006 à 2010



- Il est un dernier élément qui, celui-là, mérite une réflexion pour le moyen et le long terme. Il porte sur l'examen du résultat courant qui ne reprend que les dépenses et recettes propres à l'exercice sans être faussé par le résultat des exercices précédents.

Et ce résultat courant s'est légèrement dégradé en 2010 : nos recettes ont tendance à ne plus croître dans la même proportion que nos dépenses. Ce qui, à terme, est susceptible d'altérer la capacité d'autofinancement des investissements communaux.

À cette situation il faut, à terme aussi, remédier, d'autant qu'une partie significative des recettes communales dépendent, à concurrence de près de 25%, des taxes de force motrice et de précompte mobilier perçues sur une seule et même grosse entreprise de la commune – hier DUFERCO-Clabecq, aujourd'hui NMLK-Clabecq.

Remèdes possibles

La première piste, déjà poursuivie depuis plusieurs années par la majorité communale, est de faire des économies, notamment en matière de frais de fonctionnement.

La seconde piste porte sur la diversification des ressources financières de la Commune.

Comme échevin des Finances, j'ai déjà énoncé, à ce titre, plusieurs possibilités :

- **une gestion proactive du patrimoine immobilier communal**

Cette gestion passe, d'abord, par un inventaire actualisé de ce patrimoine immobilier communal et sa valorisation par la définition d'une politique de gestion, de promotion, de vente et/ou de location en lien avec la politique du logement initiée par la Régie communale.

Le projet du budget 2011 initie quelques exemples ponctuels qui devraient être intégrés dans une planification de gestion d'ensemble.

- **une croissance maîtrisée de l'habitat rural** fondée sur

la construction d'habitations économiques d'énergie densifiant les centres de nos trois villages. Ce qui générerait des économies en termes d'infrastructure et de coûts indirects (égouttage, éclairage, mobilité,...).

La CCATM devrait jouer un rôle déterminant dans ce contexte.

- **la promotion d'emplois durables** dans des zones d'accessibilité multimodale bénéficiant d'accès logistiques adaptés. Le Conseil Consultatif de l'économie et de l'emploi a déposé une étude de faisabilité à cet égard. Il pourrait travailler sur cette base en concertation «transversale» avec le Conseil Consultatif de la mobilité.

- **l'obtention d'électricité à bon marché** produite et à négocier avec l'IBW grâce à la gestion de déchets ménagers traités à l'incinérateur de Virginal (28.687MKw pour 7.172 ménages – cfr. rapport IBW 2010).

- **la production d'énergie renouvelable** liée à l'érection d'un parc d'éoliennes (cfr. les enseignements tirés du sondage 2010) et la poursuite de la pose de photovoltaïques.

- **enfin, la sponsoring d'activités communales** telles que les musées communaux, le fleurissement communal, les réceptions et fêtes communales,...

Ces propositions ne sont pas exhaustives et doivent être approfondies.

Elles mériteraient, en tout cas, de faire l'objet au sein du Conseil communal d'un débat de fond parce qu'elles intéressent la Commune sur son avenir budgétaire, bien au-delà de l'échéance électorale d'octobre 2012 !

II. LA M.B. 1/2011

L'objet essentiel de la modification budgétaire n° 1/2011 a été d'injecter le boni des comptes annuels 2010 dans les recettes pour l'exécution du budget communal (cfr. ci-dessus).

Les autres indications intéressantes touchent au financement des investissements communaux pour l'année 2011.

Citons, à cet égard, les éléments suivants :

- la réfection des terrains de tennis à Ittre, abîmés par les inondations,
- l'aménagement de nouvelles classes maternelles à l'école communale de Virginal,
- la restauration de la Chapelle Sainte Rita au carrefour de la rue Mon Plaisir à Virginal,
- l'aménagement de la rue Bruyère de Virginal avec son égouttage,
- le coup de pouce supplémentaire de 100.000 € pour la réalisation d'un rond-point à la sortie de l'autoroute à Haut-Ittre,
- et, enfin, la renonciation à l'achat par la Commune de l'ancien bâtiment Interyacht à la rue de Virginal (économie de 190.000 € !).

CONCLUSION

Malgré la tempête bancaire et financière à répétition depuis 2008 et l'inquiétude sur la dette souveraine de l'Etat fédéral, la conclusion rejoint le titre du présent article : la gestion du budget communal est assurée en «bon père/mère de famille» et les finances communales 2010/2011 sont et restent saines !



> **Claude Debrulle**
Échevin des Finances



UN MARCHÉ OUVERT À HAUT-ITTRE ?



Au Conseil communal du 6 septembre 2011, suite au travail du Conseil consultatif de l'économie, un règlement permettant la création d'un marché ouvert à haut-Ittre aura été proposé au vote du Conseil.

Moyennant l'accord du Conseil communal, ce marché pourra débuter en octobre et aura lieu tous les vendredis dans le parking de covoiturage en face du boulevard Piron.

Un avis officiel sera affiché ainsi que sur le site internet communal.



Les commerçants ambulants devront déposer leur candidature à l'Administration communale ; le règlement sera consultable sur le site www.ittre.be.

> **Marc Hordies, Echevin de l'Economie.**



4 SEPTEMBRE 2011 AU ROCHER

Nous revoilà comme chaque année au pied de ce rocher, devant ces modestes croix en bois qui nous rappellent qu'il y a un peu plus de cinquante ans, dans des circonstances que nous avons maintes fois évoquées, ici, à quelques mètres de nous, quelques courageux patriotes ont payé de leur vie leur attachement à leur pays et à leur idéal de liberté.

Les derniers témoins de ce sacrifice ultime, ce sont les arbres qui, derrière moi, accrochés à ce talus, ont vu nos héros, l'un après l'autre, se coucher sur les premières feuilles mortes de l'automne naissant.

C'était, il y a exactement 66 ans, c'était hier. Le soleil de septembre jetait un regard apaisant sur les champs moissonnés, une soufflé attiédi portait aux quatre coins du village ce parfum de liberté dont nous avons oublié l'odeur enivrante. Et puis, soudain, ce fut le fracas des balles, les vociférations des soldats, les cris des blessés...

Mes amis, fermons un instant les yeux, reconstituons la scène et respectons une minute de silence à la mémoire de ces hommes courageux. Merci.

Fasse le ciel que de tels événements auxquels nous assistons pourtant régulièrement aux 4 coins du monde épargnent un jour l'humanité. Fasse le ciel que les hommes comprennent qu'au-delà de leurs différences, ils doivent développer entre eux des liens d'amitié, de solidarité, de tolérance. Fasse le ciel que cela commence chez nous, en Belgique, et que nous montrions à la face du monde comment on peut surmonter pacifiquement ses problèmes.

Je m'adresse aux comités des anciens combattants qui perpétuent fidèlement ce devoir de mémoire. Je m'adresse aux enfants de nos écoles, à nos fidèles « Cadets de la Marine », à notre jeunesse dans son ensemble pour qu'ils soient les garants de nos libertés, qu'ils luttent vaillamment comme l'ont fait leurs aînés



pour que, partout, dans le monde, règne la paix, le bien-être économique, la justice sociale.

Ce sont là les vrais combats qu'il nous faudra mener aujourd'hui et demain.

Mais, mes amis, ces guerres, nous n'avons pas fini de les gagner...

> **Axel François, Bourgmestre.**



«EUROPE EN BW»

UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE POUR TOUS !

Résolument orientée vers la croissance, la Province du Brabant wallon s'inscrit dans la stratégie «Europe 2020» basée sur trois piliers fondamentaux : l'innovation, le développement durable et la cohésion sociale. Grâce à son dynamisme, le Brabant wallon est aussi un moteur de l'Europe de demain.

Les 14 et 15 octobre 2011, le salon «Europe en BW» qui aura lieu à l'Aula Magna de Louvain-la-Neuve sera l'occasion de réunir les acteurs de la croissance du Brabant wallon qui seront présentés selon leurs secteurs d'activités.

Les villages «Innovation», «Développement durable» et «Cohésion sociale» du Salon «Europe en BW» accueilleront les visiteurs qui voudront découvrir les raisons du succès de la croissance brabançonne wallonne.

Le Salon «Europe en BW» est l'occasion pour tout entrepreneur ou porteur de projet d'obtenir des informations pratiques (par exemple en matière de financements européens et provinciaux), de nouer des contacts utiles, d'échanger des expériences. Des séances d'information permettront aussi à des sociétés innovantes de la province de témoigner de leur expérience.

«Europe en BW» sera aussi l'occasion de rencontrer les nombreuses associations et entreprises actives dans le domaine du développement durable en Brabant wallon et de trouver des informations pour vous soutenir dans vos projets durables personnels.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Europe en BW, A l'Aula Magna, Place Raymond Lemaire, 1, 1348 Louvain-la-Neuve, les 14 et 15 octobre 2011 de 10 à 17h
- Une organisation de la Province du Brabant wallon, en collaboration avec l'U.C.L.
- Bienvenue à tous ! L'entrée est gratuite.
- Visitez notre site : www.europeenbw.be



UNE NOUVELLE INITIATIVE DU CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS

Réveillez l'artiste qui sommeille en vous en réalisant votre œuvre.

Traitons ensemble le sujet et le style dans la technique de votre choix. En peinture, ou en dessin, paysage, nature morte ou modèle vivant sont à votre portée. Un enseignant, peintre, illustrateur et muraliste vous assiste dans l'exécution de votre projet. Un petit groupe de 6 personnes par séance est souhaitable.

Intéressé ? Infos et organisation : M. Jean-Jacques Maquaire au 067/64 61 76 ou 0473/52 03 44.




Une initiative du Conseil consultatif des Aînés
Inscriptions: Jean Lebe - 0472 780 208

Le mardi 20 septembre 2011

BIENVENUE A BORD

Isabelle DRH d'une grande compagnie maritime, a commis l'erreur de choisir pour amant son patron. Avant d'embarquer pour la croisière inaugurale du fleuron de la flotte, il décide de la débarquer de sa vie et de son boulot! Certaines femmes se vengent par le poison, l'arme à feu, ou la calomnie. Elle, elle choisit Rémy, chômeur flamboyant qui a tout raté sur terre et qui se dit qu'après tout sur mer...

Genre : Comédie. Réalisateur : Eric Lavaine
Acteurs : Franck Dubosc, Valérie Lemerrier, Gérard Darmon, Luïsa Raniere.



Le mardi 18 octobre 2011

LA GUERRE DES BOUTONS

Les écoliers de deux villages se mènent chaque année une guerre terrible : quand un camp fait un prisonnier, il soustrait à ce dernier tous ses boutons.

Genre : Comédie. Réalisateur : Christophe Barratier
Acteurs : Kad Merad, Gérard Jugnot, Laëtitia Casta.



**ITTRE ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : «MAYORS FOR PEACE»****DÉCLARATION DE PAIX DE LA VILLE DE NAGASAKI**

En mars dernier, la région du Tohoku a été frappée par un séisme de très grande magnitude, entraînant des incidents à la centrale nucléaire de Fukushima Dai-Ichi gérée par la compagnie d'électricité Tokyo Electric Power Co. (TEPCO). Les images montrant notamment un réacteur nucléaire exposé suite à une explosion au sein de la centrale ou des villes complètement dévastées, vidées de leurs habitants, ont profondément choqué le peuple japonais. Les gens ont dû quitter leurs maisons pour se protéger de la radioactivité élevée et ignorent quand ils pourront rentrer chez eux. De manière ironique, nous les Japonais, premières victimes de la Bombe atomique, scandons «No more Hibakusha!» (Plus jamais d'irradiation), nous demandons au monde entier de faire en sorte qu'un tel drame ne se répète jamais, mais nous sommes une nouvelle fois exposés directement aux risques de cette horreur.

Pourquoi vivons-nous à nouveau ce genre d'événement ? Plusieurs facteurs en sont à l'origine, notamment notre manque de respect face à la force de la nature ou notre trop haute estime des technologies de pointe, ou encore le manque de vision concrète de l'avenir de notre société telle que nous la construisons. Quelles que soient les causes, il est certain que nous devons désormais communiquer afin de choisir le bon chemin pour construire la société que nous souhaitons. Cela signifie qu'il faut absolument développer des énergies alternatives pour remplacer le nucléaire et établir une société qui bénéficierait d'énergies plus sécurisées et ce, même s'il cela prend du temps.

L'incident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima a révélé que la sécurité du nucléaire n'a jamais été remise en question.

Avons-nous de telles illusions face aux quelques 20 000 têtes nucléaires existant à travers le monde ? La paix dans le monde est assurée par la force nucléaire, est-ce là la conviction d'une majorité de personnes ? Pouvons-nous croire de manière aveugle au fait qu'on ne recourra jamais aux armes nucléaires ? Actuellement, l'ensemble du Japon craint les risques d'irradiation causés par cet incident nucléaire et comprend à nouveau qu'il est véritablement inhumain d'utiliser des armes nucléaires contre une population.

Imaginez l'impact et les conséquences d'une bombe des centaines de fois plus forte que celles larguées sur Hiroshima et Nagasaki!

L'explosion d'une telle bombe dégagerait une chaleur inimaginable qui ferait fondre les êtres vivants et les bâtiments et provoquerait des vents d'une force extrême qui feraient s'envoler et s'écraser des édifices entiers. Un nombre incalculable de cadavres joncheraient le sol aux alentours de l'explosion et de nombreux blessés se trouveraient entre la vie et la mort. Même s'il y avait des survivants, on ne pourrait les sauver en raison de leur irradiation. Le nuage radioactif suivant l'explosion s'en irait ensuite au grès du vent et contaminerait la planète entière, entraînant des conséquences indirectes pendant plusieurs décennies.

Pour les générations futures, il est de notre responsabilité d'éviter que ce genre de scénario catastrophe ne se produise. Les armes nucléaires doivent disparaître de la surface de la terre car elles n'ont aucune raison d'être.

Dans un discours intitulé «Vers un monde sans armes nucléaires» prononcé en avril 2009, à Prague, en République Tchèque, le président

américain Barack Obama a présenté des objectifs destinés à réduire la prolifération des armes nucléaires dans le monde. Cette démarche entreprise par les États-Unis, plus grande puissance nucléaire au monde, a donné de l'espoir à ceux qui souhaitent l'erradication des armes nucléaires. Pourtant, la réalité est bien différente. Après ce discours, les États-Unis et la Russie ont conclu un Traité en faveur du désarmement nucléaire mais aucune évolution n'a été constatée depuis. Au contraire, des simulations d'essais nucléaires ont par la suite été effectuées.

Je souhaite du fond du coeur que le président américain prenne l'initiative et réalise «un monde sans armes nucléaires» car tel est le souhait des survivants des bombardements de Hiroshima et Nagasaki ainsi que des citoyens du monde entier.

Il est maintenant temps pour le monde entier, y compris les puissances nucléaires comme les États-Unis, la Russie, l'Angleterre, la France et la Chine, de conclure une convention internationale sur les armes nucléaires (NWC) et pour le gouvernement japonais de prendre part, en tant que pays irradié, à la promotion de ce mouvement.

Je me permets de réitérer ma demande au gouvernement japonais d'agir dans le respect des principes d'engagement pacifique exprimés dans les lois du pays. Je lui demande notamment de légiférer sur les trois principes anti-nucléaires et de créer la «zone dénucléarisée de l'Asie du Nord-Est» afin de dénucléariser les trois pays qui sont le Japon, la Corée du Sud et la Corée du Nord. Je souhaite enfin que le gouvernement s'engage à développer un système de soutien aux irradiés aujourd'hui âgés.


Cette année, la ville de Nagasaki va exposer des archives sur le bombardement atomique et ses conséquences au siège principal des Nations-Unies à Genève. Cette exposition, réalisée en collaboration avec les Nations-Unies, le gouvernement du Japon et la ville de Hiroshima, sera l'occasion de sensibiliser le monde à la force destructrice de la bombe et au drame qu'elle a causé.

De plus, je souhaite que de nombreuses villes se proposent pour organiser de telles expositions en collaboration avec la ville de Nagasaki et qu'une telle démarche aide à réaliser un monde sans armes nucléaires.

Pour finir, je tiens à dire un mot aux habitants de Fukushima : gardez espoir, le monde entier vous soutient ! La ville de Nagasaki a été bombardée à 11h02, le 9 août 1945 et depuis, nous parcourons le chemin de la renaissance pour devenir «ville de paix»(heiwatoshi). Comme nous avons pu le faire, je souhaite de tout coeur que la région touchée par le séisme se rétablisse rapidement et que l'accident survenu à la centrale nucléaire soit pris en charge et réglé au plus vite.

Je présente mes condoléances aux familles des victimes de la bombe atomique et du séisme du Tohoku et clame mon souhait de continuer à tout faire pour éradiquer les armes nucléaires, en collaboration avec la ville de Hiroshima.

> **Tomihisa Taues,**
Maire de Nagasaki, le 9 août 2011



ITTRE, le 9 août 2011

PROVINCE DU BRABANT WALLON
CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE
1460 ITTRE

Service social
Personne de contact : Céline VERRIEST

Objet : Aide pour la participation à la vie culturelle et sociale et aux activités sportives.

Madame, Monsieur,

En tant qu'usager du CPAS (service social et service de médiation de dettes) et pour tout jeune (jusqu'à 18 ans) dont les parents disposent de revenus susceptibles d'ouvrir le droit aux allocations d'études dans le secondaire en Communauté française, vous pouvez bénéficier de l'aide pour la participation à la vie culturelle et sociale et aux activités sportives. Des dérogations peuvent être accordées (décision du Conseil de l'action sociale sur base d'une enquête sociale).

Cette aide a pour objectif de permettre aux personnes et aux familles qui ont peu de moyens financiers de faire du sport, d'aller au théâtre ou au cinéma, de participer à divers ateliers...

L'aide peut être octroyée de différentes manières. Le CPAS peut intervenir directement dans le prix de l'événement (frais d'inscription, prix de l'entrée, ...) en tout ou en partie. L'intervention est de moitié du coût de l'activité avec un maximum de 75 euros par personne et par an. Le CPAS peut également intervenir dans le coût de cours d'informatique et octroyer une aide financière destinée à l'achat d'un ordinateur recyclé.


Pour les bénéficiaires du Revenu d'intégration ou d'une équivalence, des tickets pour de nombreux spectacles, concerts, places de cinéma, musées, etc sont proposés (article 27).


Voici quelques exemples d'interventions possibles :

- > Intervention pour le cinéma, le sport, la lecture...
- > Intervention dans les frais d'activités particulières telles que des excursions,
- > Frais d'inscription aux clubs sportifs, mouvement de jeunesse ou achat de matériel, d'équipements sportif, matériel de bricolage, etc pour autant qu'il s'agisse de frais de participation individuelle aux activités du monde associatif.
- > Participation à des formations sur les nouvelles technologies d'information et de communication,
- > Allocation d'un montant de 25 euros maximum par bénéficiaire pour l'achat d'un ordinateur recyclé via les filières de reconditionnement...
- > Diverses interventions pour les enfants défavorisés telles que l'aide sociale dans le cadre :
 - ✓ de la participation à des programmes sociaux (lien avec le développement de l'enfant), d'un soutien scolaire,
 - ✓ d'un soutien psychologique pour l'enfant ou pour les parents (consultation avec un spécialiste),
 - ✓ d'un soutien paramédical (opticien, psychomotricien, logopède...),
 - ✓ de l'achat d'outil ou de jeux pédagogiques,
 - ✓ de la prise en charge des frais relatifs à la mise en place d'actions visant à intégrer socialement ces enfants.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Verriest (067/67.71.67) ou à la permanence le mardi et le jeudi de 9h à 11h30.

Nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement qui vous semblerait utile et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.


FRANCOIS A. 
Secrétaire

HERMANN M. 
Président C.P.A.S.

Les enfants nous observent, quel exemple leur donnons-nous ?

**Les enfants nous singent,
ne soyons pas bêtes**

lexemplecestnous.org



DISTRIBUTION DES NOUVEAUX PLANS DE LA COMMUNE

De nouveaux plans de notre commune ont été distribués. Cependant, il apparaîtrait que certaines rues ont été «oubliées» par le distributeur.

De manière à renseigner la société chargée de cette distribution, nous essayons de faire le relevé des rues non desservies.

Toute information est la bienvenue :

- Par téléphone : 067/79 43 43 – 0479/22 51 11 – demander M. Angel Antuna
- Par mail : info@ittre.be
- En se présentant ou par courrier : Administration communale – rue de la Planchette 2 – 1460 Ittre

Merci de nous renseigner votre nom, la rue et le n°.

> **Le Collège communal**

**JUMELAGE ITTRE-ECUEILLÉ**

Voilà, les dates sont fixées...

Le séjour sur le thème «la route des forêts du Berry à la Touraine – filière bois» aura lieu **DU MERCREDI 12 AU VENDREDI 14 OCTOBRE 2011.**

Pour rappel, ce séjour est organisé par la municipalité d'Ecueillé dans le cadre des journées d'échanges à thèmes entre nos deux communes.

- Au programme, entre-autres : Visite d'un établissement scolaire travaillant le bois, Visite de la scierie ayant obtenu la subvention de l'Etat pour la valorisation de la filière bois, Visite de la Forêt Lochoise avec l'Office National des Forêts

(arbres datant de la période de Louis XIV),...

Ce séjour est ouvert à toute personne intéressée... N'hésitez donc pas à vous inscrire pour ces quelques jours à la découverte de l'Indre et plus précisément de la Commune d'Ecueillé, jumelée à notre commune depuis bientôt 20 ans...

Pour connaître les conditions de participation ainsi que pour toute autre information :

- M^{me} Frédérique Joris, 067/79.43.38 – f.joris@ittre.be
- M^{me} Anne Sabbe, syndicat d'initiative du tourisme d'Ittre – tél. : 067/64 87 74 – siti.ittre@skynet.be



9^È COLLECTE DE JOUETS DANS LES PARCS À CONTENEURS DE WALLONIE SAMEDI 15 OCTOBRE 2011



Vos enfants ont grandi et vous ne savez que faire de certains de leurs anciens jouets ? Ne les jetez plus à la poubelle ! Ce samedi 15 octobre 2011, pour la 9^È année consécutive, l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon) invite les enfants et leurs parents à déposer les jouets dont ils n'ont plus utilité dans un de ses parcs à conteneurs.

Ces jouets connaîtront une deuxième vie puisqu'ils seront remis à divers partenaires (sections locales de la Croix Rouge, CPAS et autres associations locales à finalité sociale) qui en feront bénéficier les enfants défavorisés (Saint-Nicolas, maisons d'accueil, garderies, «ressourceries», etc.).

Pour les Intercommunales, cette collecte est l'occasion de sensibiliser une nouvelle fois la population à la problématique de la prévention des déchets et du réemploi. Le message que nous souhaitons faire passer est simple : avant de jeter, pensez à réutiliser ! Certains objets (vélos, jouets, électroménagers, vêtements, meubles, vaisselles,...) qui ne vous sont plus utiles peuvent faire le bonheur de quelqu'un dans votre entourage (famille, amis,...) ou d'écoles, mouvements de jeunesse, paroisses, CPAS, associations diverses,... Pensez-y toute l'année : avant les collectes de déchets, au parc à conteneurs,...

L'intérêt est double : il s'agit à la fois d'un geste de solidarité mais aussi d'un geste en faveur de l'environnement puisqu'il permet de réduire la quantité de déchets à éliminer.

Alors, à vous de jouer !

La collecte de jouets aura lieu dans tous les parcs à conteneurs de Wallonie à l'initiative de la COPIDEC qui regroupe l'ensemble des Intercommunales wallonnes de gestion des déchets.

- Lors de l'édition 2010, plus de 10.000 jouets ont été récoltés rien qu'en Brabant wallon.
- La liste des parcs à conteneurs de l'IBW est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ibw.be/valo-conteneurs.htm>
- Heures d'ouverture le 15 octobre : de 10h à 17h15 (sauf pour le parc de Braine-l'Alleud : de 9h à 14h).

Une initiative de l'Intercommunale du Brabant wallon - IBW - Tél. 0800/49.057 – valmat@ibw.be, avec le soutien du Rotary International.



AVIS

Le CPAS d'Ittre recherche **4 VÉLOS ADULTES** à donner pour une famille en attente de régularisation de demande d'asile.

En vous remerciant d'avance,

Vous pouvez prendre contact avec M^{me} VERRIEST au 067/64.71.67



APPEL AUX CANDIDATS

Le service extrascolaire est à la recherche d'un animateur pour ses ateliers informatiques.

Vous aimez travailler avec des enfants, vous avez envie de transmettre vos connaissances en informatique (niveau initiation) ?

Alors prenez contact avec Frédérique Joris : 067/79 43 38.



AÎNÉS : VOYAGE À AMSTERDAM

Voyage à AMSTERDAM - Le 16 septembre

Départ:

- Virginal, plateau du Tram 6 h 30
- Ittre, église 6 h 40

Programme:

- visite de la maison d'Anne Frank + balade en bateau sur les canaux + temps libre

Prix : 30 euros

Ce prix comprend: le voyage en car + la visite de la maison d'Anne Frank + la balade sur les canaux + une collation pour le matin (on part tôt)

Renseignements: Deghorain Arthur 0475 598605

Il reste quelques places !



NAISSANCES

FERRARD BRICE : né le 8/07/2011 à Braine-l'Alleud

CHENOIX AMANDINE : née le 15/07/2011 à Braine-l'Alleud

CLAREMBAUX SAM : né le 29/07/2011 à Braine-l'Alleud

BAIN AUDREY : née le 2/08/2011 à Braine-l'Alleud

BABUT ERIC : né le 3/08/2011 à Uccle

LOOF MAËL : né le 4/08/2011 à Ottignies-Louvain-la-Neuve



MARIAGES

MEURANT VINCENT ET DELFANNE MARIE-LAURE : le 23/07/2011

KILLENS CHRISTOPHE ET VAN DEN BORRE AURÉLIE : le 6/08/2011

DUPONT MICHAËL ET JACOBS VALÉRIE : le 6/08/2011

ADRIAENSSEN BENOÏT ET DEVRIENDT STÉPHANIE : le 20/08/2011



DÉCÈS

VAN LOO IDA : décédée le 21/07/2011 à CHIMAY

NORRENBERG FRANCINE : décédée le 1/08/2011 à ANDERLECHT

DELESTIENNE NELLY : décédée le 9/08/2011 à ITTRE

ROBERTZ AUGUST : décédé le 10/08/2011 à NIVELLES

VAN DER BEKEN ANDRÉ : décédé le 18/08/2011 à ITTRE

BRIEDIS ARVITS : décédé le 21/08/2011 à NIVELLES

VIEL LUCIA : décédée le 24/08/2011 à NIVELLES

DENUIT CLAIRE : décédée le 29/08/2011 à ITTRE

BRANCHE MAURICE : décédé le 29/08/2011 à ANDERLECHT



> Marie-Claire Godeau, Officier de l'État-civil

Prochains Conseils communaux :

MARDI 20 SEPTEMBRE, 19H, SALLE DE HAUT-ITTRE

LE MARDI 11 OCTOBRE, 19H, GRAND-PLACE 1

BARREAU DE NIVELLES
ORDRE DES AVOCATS
et La Commune d'Ittre

Organisent un cycle de 6 conférences gratuites
"L'AVOCAT DANS LES VILLES ET COMMUNES DU BRABANT WALLON"

1^{ÈRE} CONFÉRENCE GRATUITE
LES TROUBLES DE VOISINAGE
par Maître Roxanne D'AOUST

JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011
à 20 heures à la salle Planchette - Ittre

"UN AVOCAT, C'EST QUELQU'UN QUI FAUT VOIR AVANT, POUR ÉVITER LES ENNUIS, APRÈS"

Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : Claude DEBRULLE, Echevin de l'Information, des Finances, de la Culture, de la Participation, du Tourisme et de la Solidarité internationale.

Coordinateur communal : Angel Antuna

Graphisme et mise en page : Nancy Dutoit d'Inform'Action asbl

Impression : Imprimerie Delferrière